RECU EN PREFECTURE
Le 14 septembre 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20220905-D006207I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 5 septembre 2022

Publié le : 14/09/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h32.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaick CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'au rapport n°5 inclus), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'au rapport n°6 inclus), Mme Laurence MULOT (jusqu'au rapport n°7 inclus), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°7 inclus), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au rapport n°7 inclus), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit**: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'au rapport n°7 inclus) **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champoux :** M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Mérey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à partir du rapport n°6), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir du rapport n°8), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir du rapport n°8), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à partir du rapport n°8), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Philippe PERNOT à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Yves MAURICE à M. Pascal ROUTHIER, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir du rapport n°8), M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2022/006207
Rapport n° 5 - Pôle de compétitivité des Microtechniques – ProPulseur

Pôle de compétitivité des Microtechniques – ProPulseur

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Action recherche et innovation »	Montant prévu au budget 2022 : 145 000 € Montant de l'opération : 35 000 €

Résumé :
ProPulseur est un des programmes portés par le pôle de compétitivité régional Pôle des Microtechniques (PMT).
Ce dispositif consiste en un accélérateur d'innovations à destination des jeunes entreprises innovantes (start-up) et des PME porteuses d'une innovation dans 2 grandes thématiques : la santé (Medtech, Biotech) et les Microsystèmes (Smart systems)
A sa création fin 2018, il était constitutif de la feuille de route French Health Tech de GBM.
Depuis, il s'est élargi à toute la Bourgogne-Franche-Comté et a concerné plus de 25 entreprises.
Ce programme arrivant à son terme (2018-2022), le PMT propose de le renouveler avec certaines évolutions tant dans le parcours d'accompagnement que dans son élargissement aux thématiques de la bioproduction et de la santé numérique.
Il est proposé de reconduire le financement de GBM à hauteur de 35 K€/an sur 3 ans de mi-2022 à mi-2025 et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention triennale à venir.
La précédente convention prévoyait également un financement annuel de 35 K€.

I - Rappels

Le programme ProPulseur est né en 2018 de la volonté de la communauté régionale de start-up, du PMT, de la région, de GBM et de 2 réseaux bancaires (Crédit agricole et Caisse d'Epargne) de se doter d'un **dispositif régional d'accompagnement expert de start-up et de PME innovantes.**

Ce programme a pour principales caractéristiques, d'être :

- ✓ **Régional**
- ✓ **Sectoriel** (Domaines d'activité : Santé et Smart Systems)
- ✓ Destiné à des **entreprises déjà constituées** (Personne morale) ayant démontré **un caractère innovant** et dirigées par **des entrepreneurs novices ou aguerris**
- ✓ De viser **une accélération de la mise sur le marché de leurs produits** et **une montée en compétences des équipes dirigeantes**
- ✓ Basé sur un **accompagnement individuel et sur-mesure** des entrepreneurs

Au 31 mars 2022, l'accélérateur ProPulseur a accompagné 27 sociétés de la Région dont 12 sur GBM.

En cumulé, ProPulseur a concerné un effectif estimé de 155 personnes et un chiffre d'affaires 2021 estimé à 3128 K€.

Le montant des fonds levés directement à travers le programme (Région, BPI, privés) est de 4,3 M€.

D'un point de vue qualitatif, il ressort les tendances suivantes :

- **Les porteurs de projet témoignent de l'intérêt du dispositif** : il se traduit par des recrutements, nouveaux contrats, montées en compétences des dirigeants, certifications et levées de fonds.

- **Ce programme irrigue les autres programmes du PMT** en particulier son programme d'animation PMT Health. **Il enrichit aussi l'offre de services technopolitaine** sur Besançon et constitue un facteur d'attractivité complémentaire à Bio Innovation et TEMIS Innovation.

II - Le nouveau programme triennal 2022-2025

Pour la période à venir, le PMT propose de basculer les 10 jeunes entreprises innovantes (JEI) actuellement accompagnées, dans le nouveau programme et d'en élargir les thématiques aux biothérapies & bioproduction et à la santé numérique.

Il est fondé sur 3 grands axes (cf détails en annexe) :

1- MIEUX ACCOMPAGNER

- Structurer et améliorer les prestations d'accompagnement en particulier sur le volet financier
- Détecter et recruter les start-up développant une solution innovante ayant démontré une maturité technologique suffisante parmi les domaines d'activités retenus
- Accompagner sur une durée adaptée, 30 start-up ou sociétés innovantes régionales

2- CAPITALISER ET PARTAGER L'EXPERIENCE

- Apporter l'expertise auprès d'autres structures publiques ou privées
- Contribuer à la montée en compétences des entreprises et JEI au travers d'un cursus de formations dédié « innovation » et d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques
- Fluidifier les interfaces entre opérateurs et financeurs pour gagner en efficacité dans un souci de rationalisation

3- FAIRE SAVOIR QUE NOTRE REGION A DU TALENT

- Rendre visible la proposition de valeur de la JEI par du coaching et un appui à la communication (digital, réseaux sociaux, pitchs et vidéos à dessein…)
- Animer la communauté ProPulseur et la promouvoir (réseaux sociaux, événements professionnels…)
- Organiser une rencontre JEI/Investisseurs lors d'une manifestation en 2023 « MeetMyInvestor »

III - Plan de financement de nouveau programme ProPulseur :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)

Types de dépenses \ Année	Cumul 36 mois
Frais de personnel	630 000
Frais de déplacement	6 000
Frais de structure*	0
Frais externes	540 000
Valorisation du temps passé	24 000
TOTAL	**1 200 000**

Structures	Apports par an	Apports sur 36 mois	%	Assiette Collective	Assiette "aides en faveur des entreprises"	Remarque
Financement privé						
Banque Populaire BFC	8	24	2,0%	6	18	Nouve entrant. Contribution minimale de 8k€/an, évolutive.
Caisse d'épargne	10	30	2,5%	6	24	
Cancel Therapeutics (CCT)	12	36	3,0%	36	0	Suite à l'appui à la levée de fonds de 2022, CCT devient "Grand Temoin ProPulseur"
In Extenso	3	9	0,8%	2	8	Partenaire pour renforcement volet financier
Recettes générées par le programme	167	500	41,7%	18	482	
Total financement privé	**200**	**600**	**50,0%**	**68**	**532**	
Financement public						
Région Bourgogne Franche-Comté	145	435	36,3%	75	360	
GBM	35	105	8,8%	3	102	
Dijon Métropole	20	60	5,0%	0	60	Nouvel entrant. Contribution pouvant aller jusqu'à 65k€/an : 20k€ de part fixe et 45k€ de part variable (Axe 2)
Total financement public	**200**	**600**	**50,0%**	**78**	**522**	
TOTAL GENERAL SUR 3 ANS		**1200**	**100,0%**	**146**	**1054**	
Moyenne par an	400		100,0%	12,2%	87,8%	

La contribution financière de GBM est attendue sous forme de subvention forfaitaire de 35 K€/an qu'il convient de conventionner pour la période de mi-2022 à mi-2025.

Il est à noter que Dijon Métropole souhaite participer à ce programme à hauteur de 20 K€/an pouvant évoluer jusqu'à 65 K€ en fonction du nombre de sociétés accompagnées.
Jusqu'alors, le financement de l'accompagnement des entreprises hors GBM était assuré par la seule Région BFC.

Pour rappel, GBM soutient déjà le PMT pour son programme d'animations annuel (45 K€), pour celui relatif au développement de la filière « santé » PMT Health (45 K€/an), pour l'animation-promotion de Bio Innovation (65 K€/an) et pour l'action transnationale Interreg (10 K€).

Avec son soutien au programme ProPulseur, l'ensemble des soutiens financiers apporté par GBM au PMT s'élève à 200 K€/an.

Madame Frédérique BAEHR et Messieurs Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 €/an sur 3 ans à compter du 1er juillet 2022 et jusque mi-2025 ;**

- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre Grand Besançon Métropole et le Pôle des Microtechniques (annexée au rapport).**

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère communautaire déléguée

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 *Contre : 0* *Abstention* : 0* *Conseillers intéressés : 5*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

Vue globale des livrables

Légende

Pas fait	~~On fera pas~~
Initié	
Majoritairement fait	
Fait	
Surperformé !	

Axe 1 : Visibilité, notoriété et attractivité

	Livret adhérents filière santé 1 livret par an	Parcours d'intégration / innovation	4 réunions scientifiques	4 "Pitchs réseau" (réunissant 3 à 5 sociétés)	Hacking Health Besançon Un événement par an	Evénements nationaux avec donneurs d'ordres 2 par an, dont 1 avec KOL	Innovative Therapies Days 2 événements	Déplacement congrès /convention spécialisée (international ?)
2021	Livret filière 2021	Au fil de l'eau	* Webinaire SATT / UFC / PMT "Bien-être et travail" le 25/01/21 * 10è journée innovation CHU Besançon le 06/05/21 * Forum ED Santé-Environnement le 23/06/21 *-En préparation-* ** SEMITECH CAR-T cells 25-26/01/22* ** 11ème journée de l'innovation du CHU 14/04/22*	* Consul des US le 17/06/21 * Promotion de BioInnovation le 23/06/21 * Biothérapies soirée sponsors HH le 30/09/21 * ~~Pitchs Noël Bioinnovation le 15/12/21 (annulé Covid)~~ *-En préparation-* ** Pitchs locataires Bioinnovation* ** Pitchs semaine Accelere Health* ** Rencontre ADN-FC ? (2022) => regroupé avec convention d'affaires*	1er au 3 octobre 2021	* French Bioproduction Tour BFC le 31/03/21 * Healthtech Tour France Biotech BFC le 28/05/21 (avec BF Care)	14-15 octobre 2021	* Ageinght le 25-26/01 * 6è journée startups SNITEM le 06/04 * Medinnov 19-21/05 * SIA Belfort 16-17/06 * Congrès France Bioproduction 17 -18/06 *** Congrès Bioproduction Mabdesign 30/09-01/10**
2022	Livret filière 2022				~~HH 2022~~	** Convention d'affaires Healthtech avec Medicen, Polepharma et France Biotech*	20-21 septembre 2022	* Congrès Bioproduction Polepharma-Medicen 7-8/04 à Saclay * AIS Mabdesign 28-29/06 à Montpellier * Congrès Bioproduction Mabdesign 29-30/09 à Lyon
2023	Livret filière 2023				HH 2023	2 événements	2023 ?	1 déplacement

Axe 2 : Montée en compétences de la filière

	Transverse Medtech / Biotech			Spécifique Medtech					Spécifique Biotech / Cosmé / Pharma		
	Comités medtech / biotech 6 par an	"Coups de pouce" jusqu'à 5000€	Appui projets innovation 4 à 6 accompagnements	6 accompagnements ISO 13485	6 accompagnements marquage CE / agrément FDA	Formations réglementaires 4 formations /an + relais autres pôles	Offre de veille règlementaire 10 à 12 entreprises/an	Formation parcours efficace d'une Medtech 1 session par an	BDD Biotech en ligne	Formation parcours efficace d'une Biotech 1 session par an	Actions / formations spécifiques 3 à 5 / an + relais Polepharma
2021	* Medtech : 25/02 ; 08/06 ; 21/10 * Biotech : 23/03 ; 21/09 ; 17/12	~~20 à 40 sur 3 ans => à transférer sur les accompagnements ISO 13485 / marquages CE~~	* Cellquest * Med'Inn'Pharma * Cancell Therapeutics * Macopharma * mYXpression	* A.M.I avec Cisteo Medical * Ennoia avec Neobioway * Schrader avec Nexialist * PMB Plast avec Laurent Note	* Cohésives avec Nexialist * 2ème appel fin 2021 (Ummon, mYXpression, Ennoia, Veinsound, Pixee, Alpha)	* DM connectésdu 2-4/02 * Exigences normes ISO 13485 le 06/04 * Audit qualité interne, fournisseurs et tierces parties selon ISO 19011 le 04/05 * Qualité système pour vendre sur le marché américain les 6 et 13/07 * Validation des procédés selon norme QIQOQP le 28/09 * Validation des procédés selon norme QIQOQP le 21/10	* 5 entreprises session mars * 8 entreprises session juin		Actualisation au fil de l'eau => voir articulation avec le nouveau site		* Relais Congrès Bioproduction Polepharma- Medicen * Séminaire Gyrolab le 17/12
2022	* Medtech : *03/03* * Biotech :					4 formations /an, + relais des autres pôles	10 à 12 entreprises/an				** Démo Promega* ** 4 ateliers Miltenyi (mars, juin, septembre, décembre)* ** Sclaready, démo du Q* ** ISOplexis* ** Barkey ?*
2023	* Medtech : * Biotech :					4 formations /an, + relais des autres pôles	10 à 12 entreprises/an				3 à 5 formations / an + relais Polepharma

	Axe 3 : Internationalisation		Axe 4 : financement de l'innovation
	Formations / webinars / interventions 3 événements / an	2 séjours organisés pour 3 à 5 sociétés (/séjour) aux USA	Accélérateur EIC 6 projets présentés dont 2 financés
2021	* Présentation accompagnement EIC accelerator webinaire EEN le 30/03 * Echanges avec le consul US le 17/06 * Echanges avec écosystème Sion (3 entreprises) * µmat Médical Allemagne le 25/11	2 séjours sur les 3 ans	* MIP accompagné par PNO Consultants (phase 1 2021 OK ; phase 2 en 2022) * mYXpression tente avec d'autres. Phase 1 2022 en cours ** Cohésives? UMMON ? Ektah en 2023 ?*
2022	** Atelier / présentation EIC accelerator (Laurent Volle + PNO)*		
2023	3 événements / an		

DOSSIER DE DEMANDE D'ACTIONS COLLECTIVES

PROPULSEUR 2022-

PMT Temis Innovation
18 rue Alain Savary
25000 Besançon
Tél : 03 81 40 47 55
Web : www.pmt-innovation.com
APE : 9499Z
SIRET : 487 980 799 00018

LE NOUVEAU PROGRAMME (2022-2025)

Pour plus de clarté, nous avons structuré le nouveau programme en 3 axes distincts :

- AXE 1 / MIEUX ACCOMPAGNER
- AXE 2 / CAPITALISER & PARTAGER L'EXPERIENCE
- AXE 3 / FAIRE SAVOIR QUE NOTRE REGION A DU TALENT

AXE 1 / MIEUX ACCOMPAGNER

1.1 CONTINUITE DES ACCOMPAGNEMENTS ENGAGES

Des conventions sont en cours d'exécution. Nous estimons qu'il faut **assurer une continuité des actions d'accompagnement.**

OBJECTIF :

Permettre à 10 startups en cours d'accompagnement de basculer sur le nouveau programme

1.2 ELARGISSEMENT DU CHAMP D'ACTIONS : DOMAINES x PRESTATIONS

Il est proposé **d'élargir le champ d'actions** du nouveau programme ProPulseur :

- Premièrement, **en ouvrant l'accompagnement sur de nouveaux domaines d'activité** en lien avec les stratégies d'accélération prioritaires émanant du Plan de Relance (Etat) ET en lien avec les domaines de spécialisation de la RIS3 (Région) ET présents sur le territoire régional à travers un écosystème d'innovation et industriel reconnu et favorable ET non traités par un autre accélérateur régional. Concrètement, les domaines ciblés retenus sont :

  Les 3 domaines du programme ProPulseur initial :

  - Smart Systems (mécanique avancée, micro-techniques, objets connectés)
  - Medtechs (dispositifs médicaux)
  - Biotechs (Life Science).

  auxquels viennent s'ajouter 3 domaines supplémentaires :

  - Biothérapie et bio production de thérapies innovantes
  - Santé digitale (médecine personnalisée)

*(*) **NOTA** : Renseignement pris, le pôle de compétitivité du PVF ne souhaite pas développer un accélérateur de startups sur le domaine Hydrogène. Notre initiative est jugée comme intéressante et complémentaire à leurs activités (M.GRANDJEAN, PVF le 27.04.22). Cependant la Direction de l'Economie de la Région ne souhaite pas que ce domaine soit inclus dans le champ d'actions du présent programme. Ce domaine est donc retiré.*

  Soit un total de **5 (~~6~~) domaines d'activités** sur lesquels intervenir.

- Deuxièmement, **en enrichissant les prestations d'accompagnement individuels et sur-mesure**. Ainsi, l'accompagnement prodigué au sein du nouveau programme ProPulseur reprend et complète les 4 prestations de la version initiale (Prestations 1 à 4) et renforce les 2 prestations liées au financement et à la levée de fonds, dont on mesure maintenant mieux l'importance et les attendus (Prestations 5 et 6).

Le catalogue des accompagnements individuels et sur-mesure **se structure autour de 6 prestations** clairement identifiables, à savoir :

PRESTATIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES
1. Stratégie d'entreprise et suivi du projet	Portefeuilles d'activités / Segmentation marché Roadmap et Business Model (+) Notation de la startup Suivi régulier d'avancement du projet d'entreprise
2. Montée en compétences de l'entrepreneur	Accompagnement par l'exemple Communication (pitch) Formation (+) Coaching (négociation, leadership)
3. Technique	Plan d'actions pour finalisation du produit (certification, marquage, habilitation…) Mise en relation avec des industriels principalement adhérents du PMT
4. Mise sur le marché	Accompagnement à la posture commerciale Mise en relation avec les industriels locaux (réseau PMT) Outils de prospection et de suivi de l'action commerciale (+) préparation de la phase de scale-up (industrialisation) (+) préparation au crowdfunding
5. Financement de l'innovation et de l'entreprise (*)	En lien avec les actions du programme d'animation du PMT, préparation spécifique aux concours d'innovation de type BPI I–Lab, I-Nov, I-Demo. Également, détection, mise en visibilité du porteur, préparation spécifique aux appels à projet et manifestation d'intérêt dans le cadre des stratégies nationales ou régionales d'accélération. Business plan et du plan de financement (+) Préparation à lever de fonds (amorçage et développement) Présentation aux financeurs publics et privés
6. Valorisation (*)	(+) Valorisation pré et post-money (+) Valorisation des actifs immobilisés

(*) prestations renforcées par rapport à la version initiale
(+) livrables supplémentaires par rapport à la version initiale

- Tout en précisant, que le PMT s'appuie sur un déroulement-type :

Pour être Bénéficiaire du programme ProPulseur, la startup doit faire **acte de candidature auprès du PMT** (présentation du projet, avancement, thèmes d'accompagnement recherché, …).

Son dirigeant est alors **informé des modalités d'accompagnement** (éligibilité sectorielle et régionale, engagement de confidentialité, prestations, modalités, tarification, durée d'accompagnement, obligation d'adhésion au PMT, obligation d'audit 360° préalable à l'exécution des prestations, obligations de communication, engagement de suivi, ...).

En cas d'accord, le PMT organise alors gracieusement **un « pitch pro »,** instance permettant à la startup de *pitcher* confidentiellement devant un groupe constitué de personnes pouvant apporter un regard bienveillant et critique à son projet. Ce groupe sélectionné par le PMT.
A l'issue du « pitch pro », les prestations (prestations 1 à 6 du catalogue) sont affinées et une **proposition de convention** sur-mesure est remise au dirigeant de la startup.

Une fois la convention acceptée par la startup, le PMT diligente **l'audit flash 360°** (entretiens, revue documentaire).

A l'issue, les prestations peuvent être ré-ajustées (nature, durée) **et l'accompagnement par le PMT et/ou ses experts démarrent**.

Le **suivi est régulier** jusqu'à la sortie du dispositif (prestation 1). Il se fait à l'aide d'un document support type.

📌 Un exemple de fiche de suivi type est donnée en ANNEXE.

- Sur le plan contractuel, le PMT établit des conventions avec les parties prenantes :

Les prestations du programme font l'objet d'une convention entre les Bénéficiaires et le PMT. De même en cas de recours à un « expert » qualifié, le PMT négocie et conventionne avec ce dernier afin de rester en position de maîtriser l'accompagnement prodigué.

Les prestations du catalogue sont facturées aux Bénéficiaires du programme **en jours/homme** de travail exécuté à 50% de leur valeur grâce à l'apport des financeurs du programme.

NOTA 1 : Comme dans la version initiale, les conventions auprès des Bénéficiaires indiqueront clairement le coût total de l'accompagnement en regard du coût réel de l'accompagnement (hors soutien des financeurs).

Il sera précisé explicitement dans les conventions comme dans les factures aux Bénéficiaires du programme que :

« L'entreprise bénéficie dans le cadre de l'accompagnement ProPulseur d'une aide publique de 50% financée par la Région Bourgogne Franche Comté, Grand Besançon Métropole et Dijon Métropole»

Ainsi que dans la partie financière de la convention, le cout réel de l'accompagnement, le coût facturé au Bénéficiaire déduction faite de l'aide publique et le montant de l'aide publique.

NOTA 2 : Sauf cas particulier discuté avec les financeurs, les durées d'accompagnement des Bénéficiaires seront plafonnées à 20 jours.

NOTA 3 : Cas des levées de fonds
En aucun cas, le PMT ne se substitue au dirigeant de la startup pour le dépôt de son dossier de financement auprès des financeurs publics (Région, BPI, …) et/ou pour représenter l'entreprise dans le cadre d'instructions ou de « due diligence » auprès des financeurs privés.

Sur la demande du Bénéficiaire, le PMT et ses « experts » » apportent l'appui nécessaire à la préparation partielle ou complète des levées, dans le cadre de la prestation 5. Il peut s'agir de la recherche, de l'approche préalable et de la mise en relation avec des investisseurs qualifiés, de produire l'ensemble de la documentation spécifique requise pour ce type d'opération y compris les documents financiers et juridiques (business plan, plan de financement, deck investisseurs, *executive summary*, pactes d'associés, éléments transactionnels, …).

En cas d'obtention de fonds en faveur du Bénéficiaire, le PMT pourra conformément à la convention établie préalablement entre les parties, appliquer une facturation forfaitaire complémentaire (= « contribution projet » au sens du guide méthodologique du financement des pôles de compétitivité publié par la DGE/CGET/Région de France, fiche 3 – édition de février 2018).

Le montant forfaitaire sera **libellé en jours/homme.** Il est payable une fois les fonds versés au Bénéficiaire.

1.3 MONTEE EN COMPETENCES SUR LE VOLET FINANCIER

Le constat est partagé nationalement : les principaux écueils du financement sont communément une **sous-capitalisation initiale trop faible, une stratégie de financement trop tardive et des fonds propres vite consommés.**

*Il est toujours difficile pour les startups entre un et cinq ans, de traverser le passage délicat où elles ne dégagent toujours pas de bénéfice alors qu'elles ont besoin de cash supplémentaire pour finaliser leur solution, financer leur croissance, dénicher de nouveaux marchés (vallée de la mort) : « À leur création, les startups connaissent une première année florissante, épaulées par un système français solide favorisant le financement des jeunes entrepreneurs. Mais bien vite, ces jeunes pousses font face à de sérieuses carences en termes de financement : moins d'accès au financement, épuisement des fonds propres, aversion au risque de la part du secteur privé ». Logiquement, la mortalité des startups culmine autour du deuxième anniversaire, comme le soulignait déjà en 2015 un rapport du cabinet d'études Raise et Bain & Company. « Si elles ne sont pas dotées d'un capital solide à la création, on constate de nombreux abandons sur cette période », confirme In Extenso. Pour In Extenso, **les entrepreneurs doivent anticiper ces difficultés et mieux préparer leur plan de financement**. Le risque de succomber dans la vallée de la mort est d'autant plus important pour les startups qui évoluent dans des domaines où la phase de R&D est très longue, comme dans les biotech, où qui s'adressent à un marché BtoC, où la rentabilité est difficile à atteindre*
(Extraits de l'étude d'In Extenso Innovation Croissance (Deloitte) - La Tribune 02.2021.

Dans le cadre des accompagnements ProPulseur, nous n'échappons pas à cette réalité de terrain.
A titre d'illustration en 2021, nous avons croisé une Medtech pertinente du dispositif médical implantable (spécialité maxilo-facial) avec un capital initial de 10k€ (sachant qu'une étude clinique sérieuse coûte a minima 75k€) ou une biotech à la pointe mondialement mais sans capital d'amorçage et vivant sur des dons…Dès lors, comment accompagner le développement d'une startup sans s'assurer que :

- Le dimensionnement financier initial correspond aux ambitions du projet
- Une stratégie financière est en place et en ligne avec le projet d'entreprise
- La valorisation de l'entreprise est connue pour aborder les étapes de levées de fonds post-amorçage

Aussi, il nous semble essentiel dans cette nouvelle version du programme, **d'acquérir une expertise plus robuste sur le volet financier** en :

- **1.3.1 - Formant l'équipe ProPulseur** aux dernières techniques et attendus de levée de fonds

- **1.3.2 – Identifiant et recrutant une catégorie d'« experts ProPulseur » également plus aguerris sur le financement de l'innovation.** Profils recherchés : experts-comptables familiers du monde de l'innovation (JEI, CIR, …) et des plans de financement, sociétés spécialisées en campagne de crowdfunding, sociétés spécialisées en valorisation d'entreprises innovantes et d'actifs immatériels, sociétés spécialisées en métrique de startup, …

- **1.3.3 - Organisant** de façon confidentielle, bienveillante et en amont à la recherche de financements, des « **comités d'investisseurs à blanc** » afin de mieux préparer les dossiers dans le cadre de :
  - La première levée de fond (dilutive ou non - amorçage) : partenaires bancaires régionaux (haut et bas de bilan), partenaires privés régionaux (fonds locaux, family office, business angels), partenaires du financement de l'innovation (BPI, Région, Initiative Doubs, …)
  - La seconde levée de fond (dilutive – capital développement) : partenaires bancaires nationaux (haut de bilan), partenaires privés nationaux (fonds nationaux, leveurs)

1.4 DUREE DES ACCOMPAGNEMENTS

Les startups n'ont pas le même rythme de développement selon le domaine d'activité ciblé.
Par exemple, une entreprise innovante du domaine Medtech ne saura commercialiser un dispositif médical sans avoir obtenu le marquage CE de son produit et sans avoir à son actif une étude clinique probante. Il est communément admis que le temps moyen de mise sur le marché est compris entre 2 et 3 ans selon la classe du dispositif médical. A l'inverse, un projet d'objet connecté dans le domaine Smart Systems, même s'il nécessite une validation de ses performances techniques et une homologation de son usage, peut être développé sous un horizon de 1 à 2 ans… Ainsi, il faut pouvoir prêter une attention particulière à chaque projet et **adapter la durée de l'accompagnement de façon différenciée.**

Il est proposé que le nouveau programme ProPulseur n'adresse que les projets **ayant démontré une innovation avec une maturité technologique suffisante** (selon l'indicateur usuel TRL – cf Annexe) et que **la durée d'accompagnement soit compatible avec le domaine d'activité** de la startup :

DOMAINES	ELIGIBILITE TRL	BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUVANT ALLER JUSQU'A UNE DUREE DE :
Biothérapie - BioProduction	>=4	4 ans – cycle long du médicament (Pré-clinique, Phases I, II, III)
Medtechs Santé digitale	>= 5	3 ans – cycle modéré (marquage CE, étude clinique)
Smart Systems ~~Hydrogène~~	>= 6	2 ans – cycle modéré (certifications, habitations)
Biotechs (Life science)	>=7	1 an – possibilité de chiffre d'affaires (modèle CRO)

OBJECTIFS – AXE 1 :

Structurer et améliorer les prestations d'accompagnement en particulier sur le volet financier

Détecter et recruter les startups développant une solution innovante ayant démontré une maturité technologique suffisante parmi les 5 domaines d'activités retenus

Accompagner sur une durée adaptée, 30 startups ou sociétés innovantes régionales

AXE 2 / CAPITALISER & PARTAGER L'EXPERIENCE ACQUISE

2.1 APPORTER L'EXPERTISE PROPULSEUR AUPRES DES TIERS

L'équipe ProPulseur a acquis une expérience probante dans l'accompagnement des entrepreneurs du monde startup. **Cette expertise peut être mise à disposition auprès de toute structure publique ou privée** qui souhaiterait s'acculturer au monde de l'entrepreneuriat de l'innovation pour leur compte ou collaborativement. Pour chaque demande recueillie, une proposition technique et financière spécifique sera établie en fonction du besoin qualifié, de la complexité et la maturité du projet porté par la structure demandeuse.

Sur le territoire régional, des besoins ont été identifiés et des contacts ont été engagés ou sont en-cours. Citons les initiatives de SANTENOV (21), de la société SUNTEC (21), du cluster ROBOTICS Valley (21), du MATTERN Lab (90), du Village By CA (21), de l'EPCI de Morteau (25).

C'est une occasion de détection de prospects, futurs bénéficiaires du programme.

🎯 OBJECTIF :

Etudier toute demande d'expertise d'accompagnement de startups en provenance de tiers

2.2 CONTRIBUER A LA MONTEE EN COMPETENCES DES PARTIES INTERESSEES

Les appétences entrepreneuriales et les multiples compétences de l'entrepreneur et de son équipe doivent être développées sans cesse pour la réussite du projet.

A cet effet, le nouveau programme propose de développer **une offre de formation spécifique** pour différent public :

- 2.2.1 - Pour les entreprises ou entrepreneurs individuels ou structure tierce – intéressés à découvrir le monde de la startup :

  - « Passer en mode Startup !». Une *masterclass* ouverte aux non-adhérents du PMT, il s'agit de donner les clefs du mode startup : vision entrepreneuriale (posture, prise de risque, agilité, résilience, réseau, ...), particularités du monde startup, déclinaison du parcours type selon les domaines d'activités, témoignages de la communauté ProPulseur (Startups, Experts, industriels PMT).

- 2.2.2 - Pour les startups bénéficiaires ou non du programme ProPulseur et adhérentes ou non au PMT, il est prévu 5 formations (les thèmes retenus ont fait l'objet d'un sondage auprès des startups accompagnées dans le programme initial) :

  - « Comprendre, bâtir et communiquer à travers les outils de gestion » (Business Plan, Plan de trésorerie, alimenter le mémo de levée de fonds et lecture bancaire et financière de ces éléments)
  - « Manager son innovation » (Management de l'innovation et vente d'études d'usage POC)
  - « Savoir se mettre en valeur lors d'un pitch » (le pitch gagnant)
  - « Bonnes pratiques commerciales » (attitudes et méthodes)
  - « Notation, évaluation, solidité financière de votre projet » (metrics des investisseurs et Banque de France)

C’est également une occasion de détection de prospects, futurs bénéficiaires du programme.
D’autre part, il est prévu une veille auprès de structure d’accompagnement à l’innovation en vue d’observer et de **partager les meilleures pratiques d’accompagnement**. Des échanges fructueux ont lieu au niveau national avec BPI DeepTank et au niveau international avec le cluster CIM-Ark de Sion en Suisse. Il s’agit de s’assurer que le dispositif ProPulseur apporte la meilleure méthodologie possible aux bénéficiaires du programme.

PMT
1 679 abonnés
22 h •

Le PMT et son accélérateur régional d'innovation Propulseur, présent dans le guide des accélérateurs national référent, a participé activement au programme DEEPTANK 🚀 « Accès au marché des #startups Deeptech » organisé par la Bpifrance à station F !

Un moment d'échanges, de partages et de réflexions autour de l'accès au marché des startups #Deeptech avec l'écosystème d'innovation national.

La démarche PMT de diagnostic 360° visant à définir une roadmap projet et sa mise en œuvre par une équipe d'experts a été sélectionnée parmi les 6 idées clés du programme national DEEPTANK.

Cette idée sera déployée dans des structures d'accompagnement de type incubateur/accélérateur à travers toute la France.

Merci à nos start-uppeurs pour leur contribution.

(source : LinkedIn post du 03.08.2021)

🎯 OBJECTIF :

Construire et déployer 1 offre de formation dédiée

Participer annuellement à 2 groupes de travail de partage des meilleures pratiques

2.3 FLUIDIFIER LES INTERFACES POUR GAGNER EN EFFICACITE

Les acteurs intervenants sur la maturation du projet de la startup sont nombreux (actionnaires, entrepreneur, financeurs privés et publics, consultants, experts-comptables, structures d’accompagnement diverses, …). **Les interventions ne sont généralement pas cordonnées** si bien que le travail d’expertise fourni par l’un n’est pas toujours ré-utilisé par le suivant engendrant des déperditions d’information et fatalement des coûts d’interface significatifs en temps et argent alors même que la startup ne dispose que peu de ces deux ressources.

Dans un premier temps, ProPulseur cherche à apparaître **comme tiers de confiance auprès des financeurs régionaux.** Il s’agit autant que faire se peut, d’éviter qu’une nouvelle expertise possiblement redondante à celle déjà réalisée par l’équipe soit à nouveau menée dans la startup par un autre accompagnateur ou financeur. Un meilleur partage d’information amène à plus d’efficacité.

🎯 OBJECTIF :

2 revues annuelles de projets en présence des financeurs publics du programme (Région, GBM, Dijon Métropole) et de BPI : passage en revue de tous les dossiers en-cours pour échanges, mise à niveau d’information, coordination. Les fiches de suivi servent de support (Axe 1)

Suivis de dossier en présence du dirigeant de la startup avec les financeurs publics du programme (Région, GBM, Dijon Métropole) et le chargé d’affaires BPI : avancées, points de vigilance, avis, échanges. Fréquence : 1 suivi/an/Startup sur 1h soit environ 10 séances de suivi/an.

AXE 3 / FAIRE SAVOIR QUE NOTRE REGION A DU TALENT

L'enjeu de communication et de rayonnement est devenu primordial :

- Pour l'entrepreneur de la startup se doit de rapidement **rendre visible sa proposition de valeur** auprès des clients (*time to market*) et des investisseurs potentiels.

- Pour les dispositifs d'accompagnement qui se doivent de **développer les meilleures pratiques et méthodologie d'accompagnement** des projets entrepreneuriaux innovants et **détecter les startups à accompagner (prospection exogène à l'écosystème**). ProPulseur compris !

- Pour les territoires qui se doivent de **développer leur attractivité**, de conserver sur le sol les sociétés prometteuses et ne pas laisser la région parisienne « truster » l'ensemble des initiatives d'innovation. Lors du salon VivaTech 2021, le président de la République, Emmanuel Macron, a indiqué son désir de voir la French Tech « innerver tout le territoire ». Notre région est la région directement limitrophe à la région parisienne et la Suisse.

  Pourquoi les startups en région peinent à lever des fonds (source : Maddyness 07.21) : La centralisation française a la vie dure. En matière de concentration des capitaux, l'assertion est particulièrement vraie. Et la tendance tend à s'accentuer, si l'on en croit notre relevé des levées de fonds. En mai et en juin 2021, ***Paris aurait réuni près de 80 % des montants amassés par les*** *startups de 10 ans ou moins. Un record, car ce chiffre n'inclut pas les données du reste de l'Île-de-France – elle aussi en bonne forme. « La vie de l'écosystème startups se passe encore très majoritairement à Paris », constate Boris Golden, partner chez Partech*

Aussi, le nouveau programme ProPulseur souhaite développer les actions ci-dessous.

3.1 RENDRE VISIBLE LA PROPOSITION DE VALEUR : REVELATEUR

Il s'agit de proposer une prestation de service dotant la startup d'**un coaching individuel et de supports de qualité professionnelle mettant clairement en valeur sa proposition de valeur** que ce soit auprès de clients et des investisseurs potentiels. Possiblement :

- Coaching sur la structuration des supports, organisation de répétitions à blanc et séance de prise de parole (préparations aux exercices de pitch)
- Coaching à la stratégie digitale (web, LinkedIn)
- Une présentation (deck) et un pitch vidéo d'une durée de 3 minutes (portrait) réutilisables. Ces supports pourront être hébergés sur le site du PMT dans la rubrique ProPulseur et relayés par le biais des réseaux sociaux PMT.
- Une présentation (deck investisseur) et un pitch vidéo d'une durée de 5 minutes réutilisables à destination discrète des investisseurs.

Cette prestation a l'avantage de **présenter la startup de manière qualitative** sans les aléas du direct, **d'optimiser le temps du porteur de projet et de le faire monter en compétences sur le volet communication**, compétence indispensable actuellement (Savoir-faire et faire savoir !)

Le PMT avec l'appui de son service communication, identifie, sélectionne et qualifie les prestataires nécessaires (conseil stratégie digitale et image de marque, photographe, vidéaste, agence web, TimeToPitch, …) et négocie les tarifs des prestations en faveur des startups.

OBJECTIF :

Construire l'offre et commercialiser 9 prestations « REVELATEUR »

3.2 ANIMER UNE COMMUNAUTE ProPulseur

En créant puis animant une communauté, l'enjeu est de :

- **faire rayonner le programme en et hors région Bourgogne Franche Comté** en :
  - étant présent et actif dans l'éco-système régional (AER Créer Demain, interfaces de travail avec DECA et présence au conseil d'administration, réunions SATT, réunions BPI, partenariat avec les Business Angels BFC, stand innovation sur Micronora en 2022, écoles de commerce BSB et ECM et d'ingénieurs CNAM Cluny, UTBM, ENSMM, ISIFC, réseau des experts-comptables et CAPEC…)
  - organisant un « anniversaire ProPulseur » chaque année avec les partenaires du programme et des témoignages (WebTV a minima)
  - proposant des « tips » réguliers sur les réseaux sociaux (courtes vidéos de témoignage sur une problématique donnée et intéressant la communauté)
  - étant visible et actif sur des initiatives de portée nationale (France Clusters, séminaire BPI Deep Tank, Guide des accélérateurs Estimeo et The Machinery, Maddyness, référencement sur la plateforme EuroQuity et 1001 startups, incubateurs La Poste et Orange, groupement hospitalier AP-HP, RESAH, salons spécialisés,…)

- **mieux se faire rencontrer les bénéficiaires** de l'ancien et nouveau programme (Alumni) : favoriser les échanges et la prise de recul, participer à réduire « la solitude » du dirigeant, développer des synergies…

- **détecter des évènements nationaux et faciliter la participation de certaines startups régionales** : Institut Carnot, concours national CIC Innovation, concours Next'Innov de la Banque Populaire, concours startup SNITEM, salons professionnels, …

OBJECTIF :

Assurer une présence régulière dans l'écosystème régional d'innovation

Organiser annuellement 2 comités Startup

Faire participer annuellement 3 startups à des événements nationaux

Organiser annuellement « l'anniversaire ProPulseur » occasion de promotion du programme et de mise en avant de la communauté

Être visible sur LinkedIn : annuellement 20 posts de mise en valeur des bénéficiaires et 10 tips

3.3 « MEETMYINVESTOR »

Le nouveau programme ambitionne l'organisation sur une journée d'une première édition en région d'un évènement **« MeetMyInvestor »** réunissant d'un côté, les startups régionales cherchant du financement d'amorçage ou de développement et de l'autre côté, des investisseurs publics ou privés (banques, fonds et leveurs, financeurs publics, family office, business angels) régionaux ou nationaux. Il est dimensionné pour 8 startups.

Cet évènement est développé par le PMT **en collaboration avec les autres accélérateurs régionaux** (ToasterLab, Docks Numériques) et avec le soutien des **membres de l'écosystème régional d'innovation** (Région, AER, BPI, partenaires bancaires, …). Il est l'occasion **d'un concours d'innovation d'envergure régional doté d'un prix significatif et d'un accompagnement ProPulseur gratuit de 10 jours (valeur 11k€).**

OBJECTIF :

1 évènement « MeetMyInvestor » en 2023

SYNTHESE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dépenses prévisionnelles (en € HT) :

Types de dépenses \ Année	Assiette Collective	Assiette "aides en faveur des entreprises"	Cumul 36 mois
Frais de personnel	31 500	598 500	630 000
Frais de déplacement	300	5 700	6 000
Frais de structure*	0	0	0
Frais externes	105 000	435 000	540 000
Valorisation du temps passé	1 200	22 800	24 000
TOTAL	**138 000**	**1 062 000**	**1 200 000**
	11,5%	88,5%	100,0%

Recettes prévisionnelles (en k€ HT) :

Structures	Apports par an	Apports sur 36 mois	%	Assiette Collective	Assiette "aides en faveur des entreprises"	Remarque
Financement privé						
Banque Populaire BFC	8	24	*2,0%*	6	18	Nouve entrant. Contribution minimale de 8k€/an, évolutive.
Caisse d'épargne	10	30	*2,5%*	6	24	
Cancel Therapeutics (CCT)	12	36	*3,0%*	36	0	Suite à l'appui à la levée de fonds de 2022, CCT devient "Grand Temoin ProPulseur"
In Extenso	3	9	*0,8%*	2	8	Partenaire pour renforcement volet financier
Recettes générées par le programme	167	500	*41,7%*	18	482	
Total financement privé	**200**	**600**	***50,0%***	**68**	**532**	
Financement public						
Région Bourgogne Franche-Comté	145	435	*36,3%*	75	360	
GBM	35	105	*8,8%*	3	102	
Dijon Métropole	20	60	*5,0%*	0	60	Nouvel entrant. Contribution pouvant aller jusqu'à 65k€/an : 20k€ de part fixe et 45k€ de part variable (Axe 2)
Total financement public	**200**	**600**	***50,0%***	**78**	**522**	
TOTAL GENERAL SUR 3 ANS		**1200**	**100,0%**	**146**	**1054**	
Moyenne par an	400		100,0%	12,2%	87,8%	

Recettes prévisionnelles privées (en € HT) :

Les financements privés envisagés se décomposent de la façon suivante :

Hypothèses

30 startups en 3 ans

AXE 1 : facturable 70j PMT/an et 100j experts/an (selon historique 2021)
Tarif : 250€/dossier et prestations facturées à 600€/jour d'accompagnement (50% de 1200€/j)
AXE 2 : formations payantes et prestations d'expertises à des tiers
AXE 3 : prestations REVELATEUR et 1 Evenement MeetMyInvestor

Prestations générées par le programme	Apports par an	Apports sur 36 mois	%	Assiette Collective	Assiette "aides en faveur des entreprises"	Remarque
AXE 1 / MIEUX ACCOMPAGNER	**112**	**337**	**67%**	**2**	**335**	
Adhésions des startups et des experts au PI	0	0	0,0%	0	0	Recette imputée dans le programme d'animation (hors périmètre)
PMT (Mentors + temps entreprises)	8	24	4,8%	2	22	valorisation du temps passé
Frais de dossier	1,7	5	1,0%	0	5	250€ par convention établie avec le bénéficiaire (20 SU)
Vente de prestations - équipe PMT (40%)	52	155	30,9%	0	155	70j/an facturées à 50% (coefficient : 85%)
Vente de prestations - experts (60%)	51	153	30,6%	0	153	100j/an facturées à 50% (coefficient : 85%)
AXE 2 / CAPITALISER & PARTAGER L'EXPERI	**48**	**144**	**29%**	**9**	**135**	
Gré à Gré territorial -selon le nombre de sta	45	135	27,0%	0	135	ex : part variable de Dijon Métropole (15k€/SU/an, objectif 3 SU)
Formations	3	9	1,8%	9	0	6 formations pour 5 bénéficiares (300€/formation)
AXE 3 / FAIRE SAVOIR QUE NOTRE REGION A	**6**	**19**	**4%**	**7**	**12**	
Prestations Revelateur	4	12	2,4%	0	12	9 prestations (2700€) facturées à 50%
Evenement Meet My Investor	2	7	1,4%	7	0	1 sponsor et 8 startups (500€ de participation)
TOTAL	**167**	**500**	**100,0%**	**18**	**482**	
		100,0%		3,6%	96,4%	

Le programme ProPulseur (2022-2025) est équilibré en recettes et dépenses.

ANNEXES

A /BIBLIOGRAPHIE

E-Santé : La France est le pays européen le mieux doté en fonds d'investissement

Selon un recensement réalisé par la société de capital-investissement Karista, la France est le pays d'Europe occidentale qui compte le plus de fonds investissant dans l'e-santé. Inédit. Un tel recensement des fonds qui investissent dans le domaine de l'e-santé est n'avait jamais été fait en Europe. Il servira d'outil aux VCs, qui cherchent des partenaires avec qui co-investir. Les startups peuvent s'en emparer pour identifier des investisseurs. La France est le pays le mieux doté d'Europe. L'Hexagone fait état de 27 fonds. 6 d'entre eux sont même spécifiques au domaine de l'e-santé. Le Royaume-Uni arrive second, avec 24 fonds – dont 4 spécifiques. L'e-santé explose. Un secteur porté notamment par la crise sanitaire liée au Covid-19. Quelque 626 sociétés évoluent dans ce domaine en Europe. 63 % auraient moins de 5 ans. Les fonds early stage prédominent. Mais ils devraient être complétés par des fonds late stage dans les prochaines années, quand les sociétés auront mûri. Encore un écart conséquent avec les USA. Selon Karista, les premières sorties se dessinent dans le domaine en Europe. Mais la marche reste haute pour rattraper l'Amérique du Nord, où l'e-santé est soutenue financièrement depuis une dizaine d'années au moins… statistiques à l'appui.

Pourquoi les startups en région peinent à lever des fonds pour démarrer (Maddyness 08.07.2021)

https://www.maddyness.com/2021/07/08/amorcage-startups-regions-peinelever-fonds/

Emmanuel Macron : « La France est une vraie startup nation » (Maddyness 16.06.2021)

https://www.maddyness.com/2021/06/16/interview-macron-vivatech/

Ces 4 filières qui doivent faire revivre l'industrie française (AER BFC – Les Echos 02.08.2021)

B/ ECHELLE TRL

L'échelle TRL est un indicateur normé qui permet d'évaluer le degré de maturité atteint par une technologie. Cette échelle a été imaginée par la Nasa en vue de gérer le risque technologique de ses programmes. Elle comporte neuf niveaux :

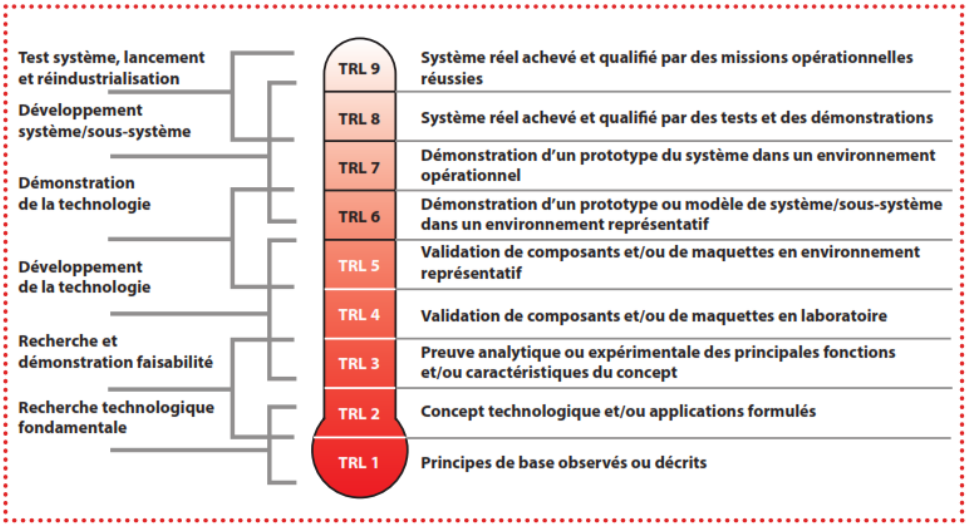

C/ POSITIONNEMENT DE ProPulseur DANS L'ECOSYSTEME REGIONAL D'INNOVATION

Comparaison synthétique des caractéristiques principales du dispositif

Dispositif	Nature	Couverture régionale	Sectoriel	Public	Type d'accompagnement	Proximité du Marché	Maturité Techno.	Interfaces principales / financement
DECA BFC	Incubateur	Oui	Tous secteurs	Porteur de projets issus du monde académique (Personne physique)	Collectif (ateliers thématiques) et suivi individuel Forfait plafonné de financement de prestations Limité dans le temps	Lointaine	TRL<6	BPI (création et amorçage) Région
Village By CA (Crédit Agricole)	Accélérateur Privé	Non	Tous secteurs	Entreprises innovantes (Personne morale)	Hébergement Ateliers (collectif) et mise en réseau via le réseau bancaire Pas de limite dans le temps	Forte	TRL>8	Crédit Agricole et fonds affiliés
Toaster LAB (VITAGORA)	Accélérateur Pôle de compétitivité	Oui	Oui (Agri Food)	Entreprises innovantes (Personne morale)	Individuel et Collectif Prestations et suivi Forfait annuel Limité dans le temps (promotion sur 1 an)	Forte	TRL>6	BPI (amorçage et développement) Région Etablissements bancaires Leveurs de fonds et fonds et BA
DOCKS Numériques	Accélérateur	Oui	Oui (Numérique)	Entreprises innovantes (Personne morale)	Individuel (90%) et collectif (10%) Forfait mensuel Limité dans le temps (promotion sur 1 an)	Forte	TRL>6	BPI (amorçage et développement) Région Etablissements bancaires Leveurs de fonds et fonds
ProPulseur (PMT) **Dans sa version actuelle**	Accélérateur Pôle de compétitivité	Oui	Oui (Smart Systems et Technologies de Santé)	Entreprises innovantes (Personne morale)	Individuel (100%) et sur-mesure 6 prestations à la carte et suivi Accompagnement de durée variable	Forte	Selon Secteurs (à partir de TRL>4)	BPI (amorçage et développement) Région Etablissements bancaires Leveurs de fonds et fonds et BA

D/ FICHE DE SUIVI TYPE

Description : Cancell Therapeutics propose un traitement innovant, personnalisé et de précision aux patients atteins de leucémies avec le médicament CART-cells IL-1RAP. Ce médicament nouvelle génération permet de manipuler des cellules du système immunitaire en vue de les reprogrammer et de les diriger spécifiquement contre la tumeur pour l'éliminer.

Thématiques d'accompagnement : Accompagnement à la posture entrepreneuriale / Bourse French Tech émergence / Accompagnement à la stratégie de financement de la phase 1 / Valorisation de la société / Participation au dossier de candidature AMI.

INDICATEURS	
Secteur	**Biothérapie**
Localisation	**Besançon (25)**
Entrée dans ProPulseur	**05/03/2021**
Nombre de conventions	**2 : numéro des conventions**
Nombre de jours d'accompagnement effectués / total	**27** *(/45)*
Coût de la prestation (*)	**Xx k€**
Prestations à réaliser au titre des conventions (avec le nom des prestataires : PMT ou experts) (*)	**Prestations 1 à 6 (à la carte)**
Livrables/résultats attendus par prestation (*)	***Texte libre…***
Prestations et livrables en-cours (*)	***Texte libre…***
Avancement à date (succès / difficultés / points de vigilance) (*)	***Texte libre…***
Dernier CA connu	**0 €**
Dernier effectif connu (ETP)	**4** *(-)*
Montant levé	**En cours de levée de fonds**
Sortie de ProPulseur	**-**

(*) indicateurs supplémentaires proposés dans la nouvelle version du programme ProPulseur

CONVENTION
Relative au soutien de l'action collective ProPulseur
portée par le Pôle de compétitivité PMT
pour la période 2022-2025

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par Madame la Présidente Anne VIGNOT, ou son représentant, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 5 septembre 2022, d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, PMT, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la demande d'aide reçue le 26 juin 2022

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.5 septembre 2022,

Exposé des motifs

La CAGB, devenue Grand Besançon Métropole le 1er juillet 2019, soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité.
Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Dans la suite de la labellisation French Tech des startups de notre écosystème sur la thématique santé, le pôle des Microtechniques a élaboré avec les partenaires publics et privés, un programme d'accompagnement des startups afin d'accélérer leur croissance à l'international, la captation de nouveaux marchés et la recherche de fonds.
La communauté urbaine Grand Besançon Métropole apporte son soutien, au Programme ProPulseur d'une durée de 3 ans (2022-2025), porté par le pôle de compétitivité « PMT » pour un montant de 35 000€ par an sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au programme ProPulseur et de définir les modalités de versement d'une subvention de 35000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle des Microtechniques pour la mise en place du programme d'accompagnement et de formations de ProPulseur figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions conformes au programme et budget décrit en annexe.
Le Pôle des Microtechniques s'engage à formaliser une rencontre avec l'ensemble des financeurs au moins une fois par an pour présenter l'avancement du programme. Il tiendra des revues de projets avec BpiFrance et avec chacun e des entreprises au moins une fois par an.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 35 000 € par an, pour un budget prévisionnel global de 1 200 000 € pour son programme 2022-2025 débutant au 1er juillet 2022.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- au titre de la période 2022-2023 : 100%, soit 35 000 € à la signature de la présente convention au titre des 12 premiers mois du programme
- au titre de la période 2023-2024 : 100%, soit 35 000 € dès transmission par le Pôle des microtechniques en double exemplaire de son compte rendu financier et de son rapport d'activité des 12 mois écoulés validé par le comité technique des financeurs du PMT conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.
- au titre de la période 2024-2025 : 100%, soit 35 000 € dès transmission par le Pôle des microtechniques en double exemplaire de son compte rendu financier et de son rapport d'activité des 12 mois écoulés validé par le comité technique des financeurs du PMT conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue sur la période 2022-2025 débutant au 1er juillet 2022. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1er octobre 2025.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1er de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.
Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle des Microtechniques,	La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
Laurent DESCHAMPS	Anne VIGNOT